



**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS
ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER**

315 rue des Frênes - 69590 POMEYS

**Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du 27 février 2026**

DELIBERATION N° 2026-010

L'an deux mil vingt-six, le 27 février, le Comité Syndical étant assemblé en session ordinaire, à la salle du Cartay, 321 rue du Cartay, 69610 Grézieu le Marché, après convocation légale du 13 février 2026.

Nombre de membres :

En exercice : 143

Présents : 73

Votants : 73

Quorum : 73

Affichage : 13/03/2026

Secrétaire de séance : Eric GONZALEZ

Délégués des Communes et EPCI présents :

AVEIZE (GIRAUD JB), BESSENAY (PINET B, BLANC B), BRULLIOLES (FRANCON A), BRUSSIEU (VENET M, RUIZ S), CHABANIERE (BESSON E), CHAMBOST LONGESSAIGNE (SOULARD R), CHEVRIERES (BASSON B), COISE (GUINAND J), COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'OUEST RHODANIEN (FOUILLAT J, PILON C), FOREZ-EST (BORDET G, FAJWISIEWICZ O, SEYTRE M, RODRIGUE M, LOMBARDO M, HENRIQUES M, MELAY P, GONZALEZ E, MOINE A, MAILLAVIN P, FOUGERE G, BERNONVILLE Y, VACHERON D, SERRE JM, PRUDHOMME E, COURT G, DENIS G, SAMOUILLE E, RAMBAUD C, BOUTEILLE M, DEROSIER P), GREZIEU-LE-MARCHE (BLANCHARD D; HODOUL Y), HAUTE-RIVOIRE (MICHEL A; CHAVEROT G), LA CHAPELLE-SUR-COISE (GUINAND JM; FLECHET L), LARAJASSE (BRUYAS JM; GUINAND R), MARINGES (PONCET JM), MEYS (GRAEL R), MONTROMANT (JEANNE MC), MONTROTTIER (CHAVEROT B; COQUET R), POMEYS (GOUTAGNY JM; LUXEMBOURGER D), SOUZY (PUPIER C), ST ANDRE LA COTE (GRAEL M, DRAGOL I), ST CLEMENT LES PLACES (COLLOMB D, SEVE O), ST DENIS SUR COISE (FAURE G; CHARRETIER B), ST ETIENNE METROPOLE (DRID H; JOLY H), ST GENIS L'ARGENTIERE (VOLAY J; JULLIN JC), ST JULIEN SUR BIBOST (CARRET S), ST LAURENT DE CHAMOUSSET (PERALDO Y), ST MARTIN EN HAUT (FAYOLLE B; VERICEL F), STE FOY L'ARGENTIERE (SECKINGER P), VILLECHENEVE (BLANC D; SARCEY C), VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION (CHARMET M; MICHAUD F, JAMET D ; FOND F; RACHEDI Y ; RODDE C; TESTE D)

Délégués des Communes et EPCI absents excusés :

FOREZ-EST (BLANC L, BOCHARD F, FONGARLAND JJ, MICHEL A, FAYOLLE P), MONTROTTIER (POISSON JF), RONTALON (JOYAUX M), SAINT JULIEN SUR BIBOST (VANEL T), SOUZY (VERNAVY P), VIENNE CONDRIEU AGGLO (THOLLET G, DAROUX F)

Délégués des Communes et EPCI absents excusés ayant donné pouvoir :

MARINGES (CROZIER B – donne pouvoir à PONCET JM)

FOREZ-EST (SIRGUEY L donne pouvoir à BOUTEILLE M)

Objet: Reprise anticipée des résultats 2025

Conformément aux dispositions de l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales ont la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du Compte Administratif correspondant.

Cette reprise permet d'intégrer dans le budget primitif les besoins de financement et/ou les excédents générés par chaque section, sur l'exercice précédent.

Pour mémoire, le résultat doit être affecté en priorité :

- A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068).
- Pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reportés (R002) ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Considérant l'excédent de la section de fonctionnement et le déficit d'investissement constatés à la clôture de l'exercice précédent, il est proposé de procéder à la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 et à son affectation conformément au tableau ci-après :

Détermination du résultat provisoire 2025 de la section de fonctionnement	
Recettes (A)	9 529 783,36 €
Dépense (B)	4 391 172,04 €
Résultat de l'exercice (C) = (A-B)	5 138 611,32 €
Résultat reporté année N-1 (D)	0 €
Résultat de fonctionnement à affecter (E) =C+D	5 138 611,32 €

Détermination du résultat provisoire 2025 de la section d'investissement	
Recettes (A)	9 058 647,38 €
Dépense (B)	9 773 659,33 €
Résultat de l'exercice (C) = (A-B)	-715 011,95 €
Résultat reporté année N-1 (D)	137 777,32 €
Résultat d'investissement à reporter au compte 001	577 234,63 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (F)=(C+D)	577 234,63 €

Etat des restes à réaliser au 31/12/2025	
Recettes (A)	164 376,00 €
Dépense (B)	4 492 721,00 €
Sole des restes à réaliser (G) =A-B	-4 328 345,00 €

Solde de la section d'investissement (H)=(F+G)	-3 751 110,37 €
---	------------------------

Affectation du résultat de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement à affecter	5 138 611,32 €
Affectation au 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	5 138 611,32 €

Le Comité Syndical, à l'unanimité, :

- ✓ **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats 2025 conformément au tableau ci-dessus,
- ✓ **DÉCIDE** d'affecter la somme de 5 138 611,32 à la section d'investissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Président,

Bernard CHAVEROT

Le secrétaire de séance

Eric GONZALEZ